



Centre de rééducation fonctionnelle du CHU de Nantes et tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 24 février 2003

L'AFP et la Croix de lundi font état d'une « polémique au CHU de Nantes » qui porte sur la tolérance du tabac pour les malades paralysés .

Rappelant que la CGT a déposé une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » et non respect des lois anti tabac et qu'elle met en cause « le tabagisme passif que subit le personnel du centre de rééducation fonctionnelle », l'AFP rapporte les explications du Pr Jean François Mahé, responsable du service pour qui « Il y a les arguments de la loi et il y a les arguments du cSur, de la souffrance physique et morale de ces malades ». Ma décision dit - il est un peu borderline mais si on appliquait strictement le règlement, les conséquences seraient pire que la tabagie car il faudrait exclure les fumeurs . L'agence qui observe que « les malades paraplégiques ou tétraplégiques arrivent au centre après des mois, parfois, de réanimation » et que c'est là « qu'ils apprennent peu à peu et autant que possible à apprivoiser leur douleur et leur angoisse » note que le syndicaliste de la CGT à l'origine de la plainte s'insurge Comment peut on prétendre que nous sommes insensibles à leur souffrance ? tout en dénonçant les « abus » tels , selon lui , à une époque « les personnels (qui) tenaient les cigarettes des tétraplégiques ». Ce syndicaliste précise aussi qu'un malade « insuffisant respiratoire a préféré quitter le centre plutôt que de supporter la fumée des autres » et cite « un départ de feu » provoqué par un malade qui fumait dans sa chambre, incident, selon l'agence, dont « les responsables du service ne se souviennent pas ». Pourtant d'après l'agence de presse , « l'hôpital a consenti d'importants efforts pour minimiser la gêne » avec l'installation d'un extracteur de fumée et « une partie du hall d'accueil (&) transformée en salle fumeurs fermée » mais néanmoins « inaccessible aux tétraplégiques ». Si d'après l'AFP, la CGT juge ces « équipements insuffisants », un infirmier estime pour sa part que le problème n'est « pas si crucial » se disant toutefois . tirailé entre sa « responsabilité de soignant » qui l'incite à demander aux patients de ne pas fumer « pour leur propre santé » et sa volonté de « respecter les choix » de ces grands accidentés. Selon lui ce « point de vue incertain est partagé par une grande partie du personnel ».

La Croix qui titre « le tabac divise le personnel du CHU de Nantes » rapporte les inquiétudes « des infirmiers » liées au tabagisme et note que pour les « relay(er) » la section CGT du CHU « vient de porter plainte ».